

Fiberglass Aerospace OEM Insulation

Version 3.1

Date de révision 01/07/2025

Date d'impression 01/07/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commercial : MICROLITE® AA Standard, MICROLITE® AA Premium,
MICROLITE® B

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville
Adresse : P.O. Box 5108
Denver, CO USA 80217-5108
Téléphone : +1-303-978-2000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.
Adresse : 5301 42 Avenue
Innisfail, AB Canada T4G 1A2
Téléphone : +1-303-978-2000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : isolation thermique et/ou acoustique
Restrictions d'utilisation : Pour des utilisateurs professionnels uniquement.
Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec le règlement OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et le Règlement sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Produit de fibres de verre

Composants dangereux

Non dangereux selon le règlement OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et le Règlement sur les produits dangereux, lorsqu'il est utilisé comme prévu.

Ingrediénts pertinents

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
fibres de verre non biopersistentes (biosolubles)	Non attribuée	>= 80 - <= 90 %
résine de phenol-formaldéhyde durcie, modifié avec de l'urée	Non attribuée	>= 10 - <= 20 %

Fiberglass Aerospace OEM Insulation

Version 3.1

Date de révision 01/07/2025

Date d'impression 01/07/2025

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- | | |
|--|---|
| Conseils généraux | : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. |
| En cas d'inhalation | : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, obtenir une assistance médicale. |
| En cas de contact avec la peau | : En cas de contact, rincer la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 5 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Rincer la bouche avec de l'eau pour enlever la poussière ou de fibres et de boire beaucoup d'eau pour aider à réduire.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés | : Abrasion mécanique temporaire (démangeaison) de la peau, des yeux et des voies respiratoires peut se produire lors de l'exposition à des fibres ou de la poussière lors de la manipulation de ce produit et ne peut pas se produire sans contact direct.
Les effets de l'abrasion devraient disparaître après arrêt de l'exposition. |
| Protection pour les secouristes | : Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. |
| Avis aux médecins | : Traiter de façon symptomatique. |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|--|
| Moyen d'extinction approprié | : Dioxyde de carbone (CO2)
Mousse
Poudre sèche
Eau |
| Moyens d'extinction inadéquats | : aucune |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Lorsque soumis à des températures élevées, p. ex. durant un incendie d'entrepôt, ce produit pourrait libérer des produits de décomposition comme le dioxyde de carbone en raison de la faible teneur en composés organiques. |
| Produits de combustion dangereux | : oxydes de carbone
oxydes d'azote
Hydrocarbures |
| Méthodes spécifiques d'extinction | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. |
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie. |

Fiberglass Aerospace OEM Insulation

Version 3.1

Date de révision 01/07/2025

Date d'impression 01/07/2025

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter la formation de poussière.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans l'environnement.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Nettoyer rapidement avec une pelle ou un aspirateur. Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Minimiser la formation et l'accumulation de poussières.
Ne pas inhaller les vapeurs/poussières.
Ne pas mettre dans les yeux, dans la bouche ou sur la peau.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
- Conditions de stockages : Conserver dans un endroit sec et frais.
- Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Stable à température et pression ambiantes normales.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Fibres vitreuses synthétiques, fibres de laine de verre	Non attribuée	TWA (fibres)	1 fibres/cm ³	ACGIH
Poussière de verre fibreux	Non attribuée	TWA	3 fibres/cm ³	NIOSH REL
		TWA (total)	5 mg/m ³	NIOSH REL
Poussières inertes ou nuisibles	Non attribuée	TWA (poussière totale)	15 mg/m ³	OSHA
		TWA (respirable fraction)	5 mg/m ³	OSHA
Fibres de verre synthétiques (fibres minérales conçues par l'humain) – Fibres de laine de verre	Non attribuée	LMPT	1 fibres/cm ³	CA ON OEL
		LMPT	1 fibres/cm ³	CA ON OEL

Fiberglass Aerospace OEM Insulation

Version 3.1

Date de révision 01/07/2025

Date d'impression 01/07/2025

		TWA	1 fibres/cm3	CA BC OEL
		TWA (fibres)	1 fibres/cm3	CA AB OEL
Fibres minérales vitreuses artificielles	Non attribuée	VEMP (fibres)	2 fibres/cm3	CA QC OEL

En tant que membre de la "North American Insulation Manufacturers Association (NAIMA)", Johns Manville souscrit au Programme Product Stewardship de la NAIMA (NPSP). Dans le cadre du NPSP, Johns Manville recommande que les expositions soient limitées à la limite d'exposition admissible volontaire NAIMA-OSHA (vPEL) de 1 f/cc TWA. Le NPSP comprend également des recommandations de pratiques de travail et de protection respiratoire pour les expositions supérieures à la vPEL. Pour plus d'informations, voir NAIMA's référence Santé et Sécurité sur le site internet <http://insulationinstitute.org/tools-resources/resource-library/health-safety/> ou vous trouvez aussi la brochure de poche sur le "Product Stewardship Program" (N052) et d'autres fiches descriptives.

Mesures d'ordre technique

: Pendant le chauffage initial à des températures de fonctionnement supérieures à 177 °C (350 °F), une décomposition thermique du liant/ensimage organique peut se produire.

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres contrôles techniques afin de maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des exigences ou des directives de limites d'exposition.

S'il n'y a pas d'exigences ou des directives applicables en matière de limites d'exposition, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables, tels qu'une irritation ou une malaise, ont été ressentis, ou lorsque cela est indiqué par votre processus d'évaluation des risques.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Pendant le chauffage initial à des températures de fonctionnement supérieures à 177 °C (350 °F), une décomposition thermique du liant/ensimage organique peut se produire.

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres contrôles techniques afin de maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des exigences ou des directives de limites d'exposition.

S'il n'y a pas d'exigences ou des directives applicables en matière de limites d'exposition, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables, tels qu'une irritation ou une malaise, ont été ressentis, ou lorsque cela est indiqué par votre processus d'évaluation des risques.

Protection des mains Matériau

: Gants de protection

Remarques

: En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Protection des yeux

: Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps

: Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Mesures d'hygiène

: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Fiberglass Aerospace OEM Insulation

Version 3.1

Date de révision 01/07/2025

Date d'impression 01/07/2025

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: Fibre de verre non tissé
Couleur	: de couleur /coloré(e), ambre, vert, gris, orange, rose, jaune
Odeur	: légère
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: Sans objet
	: Sans objet
	: Sans objet
Point d'éclair	: Sans objet
Taux d'évaporation	: Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite d'explosivité, supérieure	: Sans objet
Limite d'explosivité, inférieure	: Sans objet
Pression de vapeur	: Sans objet
Densité de vapeur relative	: Sans objet
Densité relative	: Donnée non disponible
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Sans objet
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Sans objet
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Sans objet
Viscosité, cinématique	: Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Inconnu.
Conditions à éviter	: Exposition à l'humidité.
Produits incompatibles	: acide fluorhydrique
Produits de décomposition dangereux	: La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Fiberglass Aerospace OEM Insulation

Version 3.1

Date de révision 01/07/2025

Date d'impression 01/07/2025

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

IARC	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).
OSHA	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).
NTP	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).

Autres informations**Produit:**

Remarques: Pendant le chauffage initial à des températures de fonctionnement supérieures à 177 °C (350 °F), une décomposition thermique du liant/ensimage organique peut se produire.

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres contrôles techniques afin de maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des exigences ou des directives de limites d'exposition. S'il n'y a pas d'exigences ou des directives applicables en matière de limites d'exposition, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables, tels qu'une irritation ou une malaise, ont été ressentis, ou lorsque cela est indiqué par votre processus d'évaluation des risques.

Remarques: Abrasion mécanique temporaire (démangeaison) de la peau, des yeux et des voies respiratoires peut se produire lors de l'exposition à des fibres ou de la poussière lors de la manipulation de ce produit et ne peut pas se produire sans contact direct. Les effets de l'abrasion devraient disparaître après arrêt de l'exposition.

Remarques: Des traces de formaldéhyde peuvent être dégagées lors du contact avec l'humidité. Ce dégagement est prépondérant sous des conditions de forte chaleur et de l'humidité.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Donnée non disponible

Persistante et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Fiberglass Aerospace OEM Insulation

Version 3.1

Date de révision 01/07/2025

Date d'impression 01/07/2025

Potentiel d'appauprissement de la couche d'ozone	: Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.
Information écologique supplémentaire	: Vu les propriétés de ce produit, aucun danger écologique est prévisible.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus	: Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale.
--------------------	--

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations pour le transport international**

Transport terrestre

USDOT: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

TMD: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport aérien

IATA/ICAO: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Liste TSCA**

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante	: Non pertinent
Liste de Produits Chimiques	

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D)	: Non pertinent
---	-----------------

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**CERCLA Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

Fiberglass Aerospace OEM Insulation

Version 3.1

Date de révision 01/07/2025

Date d'impression 01/07/2025

SARA 311/312 Dangers	: Pas de risque selon SARA
SARA 302	: Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.
SARA 313	: Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des Etats-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCMI Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

Prop. 65 de la Californie

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris formaldéhyde, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- : Ces produits étant considérés comme des articles selon la plupart des règlements internationaux de produits chimiques, il n'est pas nécessaire de les répertorier ou de répertorier leurs ingrédients dans les inventaires nationaux.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Date de révision : 01/07/2025

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	: États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	: Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
NIOSH REL	: USA. NIOSH Recommended Exposure Limits
OSHA	: USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-1 Limits for Air Contaminants
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA ON OEL / LMPT	: Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Fiberglass Aerospace OEM Insulation

Version 3.1

Date de révision 01/07/2025

Date d'impression 01/07/2025

NIOSH REL / TWA	:	Time-weighted average concentration for up to a 10-hour workday during a 40-hour workweek
OSHA / TWA	:	8-hour time weighted average

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, compensation, et loi sur la responsabilité; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DOT - Ministère du transport; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; EHS - Substance extrêmement dangereuse; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; HMIS - Système d'identification de matériaux dangereux; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MSHA - Administration de la sécurité et la santé minière; n.o.s. - Sans autres précisions; NFPA - Association nationale de la protection contre les incendies; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; RCRA - Loi sur la préservation des ressources et la récupération; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SARA - Loi portant sur la modification et la réautorisation; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.